

Table des matières

<i>Remerciements</i>	7
<i>Préface de Jean-Marie Moeglin</i>	9
<i>Introduction</i>	11

Première partie

LA GENÈSE

D'UN SIGNE DE JUSTICE URBAIN

<i>Introduction</i>	33
---------------------------	----

Chapitre I

L'invention du pilori et de sa peine associée	35
Un nouveau mot pour une nouvelle institution	36
Un terreau fertile : les rituels d'humiliation publique antérieurs au pilori	37
Enquête lexicographique : des mots, une institution	41
Flandres, Artois, Picardie, Normandie : espaces et causes d'apparition du pilori	46
L'influence des mutations économiques et sociales du XII ^e siècle	47
Une marque de protection et de propriété du marché	48
Une institution au service de la « vengeance commune » des bourgeois?	51
Une distribution inégale des premiers piloris : des lenteurs de Flandre-Hainaut aux succès du Ponthieu	54
Des disparités d'implantation dans les grandes villes drapantes	55
La transmission de la charte d'Abbeville : des piloris de village pour armer les marchés locaux?	58
Conclusion	60

Chapitre II

Une diffusion qui adopte les circuits de l'« économie des marchés » 63

De l'Empire Plantagenêt aux bourgs marchands du Midi 64

L'importation du pilori dans le Sud-Ouest par l'entremise de l'Empire Plantagenêt 64

Concurrences et complémentarités avec la course infamante (XIII^e siècle) 66

Rencontre et fusion avec le « pal », monument local d'accapuration territoriale..... 69

La percée organique de l'institution dans la France centrale 71

Sur les routes des foires de Champagne 72

L'acclimatation au domaine royal, un transfert d'origine monarchique? 74

Le sillon rhodanien, une diffusion dense mais tardive 76

Le xv^e siècle, temps de consolidation de l'institution 79

La propagation aux marges des routes commerciales 79

L'hégémonie du pilori sur les autres peines infamantes 83

Conclusion 86

Chapitre III

Du poteau de marché au signe de haute justice 89

Incarner la hiérarchie des juridictions 90

L'invention de l'échelle au XIII^e siècle 90

Un seul pilori par ville : les tâtonnements du droit 92

Le carcan, équipement carcéral mis au service du pilori 95

Le mouvement de monumentalisation 96

Le contrôle du pilori, un enjeu des conflits de juridiction 99

Planter son pilori : un acte d'appropriation du territoire 100

De la voie de paix à la voie de fait 102

S'entendre : les piloris négociés ou partagés 104

Un lieu de la vie quotidienne 106

Autour du pilori, un quartier ordinaire 107

L'appropriation du monument par ses usagers 109

Conclusion 112

Deuxième partie
LA SCÈNE DU PILORI :
LES RESSORTS D'UN RITUEL D'HUMILIATION

<i>Introduction</i>	117
 <i>Chapitre IV</i>	
La mise en œuvre du rituel d'exposition	121
Un rituel en mouvement	122
<i>De la prison au pilori</i>	122
<i>La charrette : un mode de transport signifiant</i>	124
« Rassembler et informer le peuple »	127
Mettre en scène le corps du condamné	130
<i>Les colliers et coiffes évocateurs</i>	130
<i>Dénuder</i>	136
<i>Dégrader</i>	139
<i>Une plasticité hiérarchisée</i>	144
Les acteurs du rituel	145
<i>Les officiers de justice à l'interface entre justiciers et public</i>	146
<i>Bruits, paroles et gestes symboliques</i>	149
<i>Jets d'ordures licites et illicites</i>	154
Les émotions attendues des acteurs	156
<i>La honte punitive du condamné</i>	158
<i>Une refondation de la communauté par l'émotion</i>	160
Conclusion	164
 <i>Chapitre V</i>	
Un rituel adaptable aux besoins du justicier	167
La variabilité pénale de l'exposition	168
<i>Un cadre spatio-temporel à la flexibilité limitée</i>	168
<i>Une temporalité souple au service de la gradation pénale</i>	173
<i>Une sensibilité à l'individualisation pénale contrastée selon les juridictions</i>	177
Un lieu central de justice en construction	179
<i>Pilori et rituels de sanction des fraudes</i>	180
<i>Le monument de la décapitation ?</i>	183
<i>La polarisation des autres supplices auprès du pilori</i>	186
Hybridations de formes rituelles entre l'exposition et d'autres supplices	191
<i>La souche commune des rituels de mise à mort et d'exposition</i>	191
<i>Exposition et corde au cou</i>	193
<i>L'exposition comme motif coutumier d'autres rituels judiciaires</i>	195
Conclusion	197

Troisième partie
LES USAGES PÉNAUX
DE L'EXPOSITION INFAMANTE

Introduction 201

Chapitre VI

La matrice primitive du pilori 205

La déstabilisation du champ social par le scandale 206

Esclandre, offense et crime, des définitions poreuses 207

Le marché, espace privilégié du scandale 209

Le mirage de la prévention du crime 211

« Donner tremeur et doute » aux criminels potentiels 212

Promettre le pilori aux mauvaises gens 213

La fréquence d'occupation des piloris : l'exemplarité en question 216

Punir la déloyauté et la tromperie 219

Réprimer le larcin 220

Protéger la loyauté des transactions 223

Parjure et crimen falsi : scandale en cour de justice 226

Amender l'injure infligée à la collectivité :

l'usage réfléchissant du pilori 231

Venger l'honneur communautaire 232

Venger l'honneur du roi pour restaurer le bien public 233

Conclusion 237

Chapitre VII

L'appropriation de l'exposition par le droit royal 239

Le moment Saint Louis : l'entrée contingente
de l'exposition dans la législation royale 240

La postérité de l'exposition pour blasphème
dans la législation royale 243

*Copier le Saint Louis rêvé : des ordonnances
gages de légitimité et de pureté (1329-1437)* 243

*L'érosion progressive de la place du pilori : vers un alignement
des ordonnances sur la pratique judiciaire (1460-1510)* 246

*Une appropriation rétroactive
des prescriptions royales par les justiciers locaux* 250

Le roi, un seigneur-type? La série des ordonnances à portée locale 253

Une répression des fraudes au service des confréries de métier parisiennes 253

Usages protéiformes de l'exposition dans la réglementation fluviale 256

Un outil répressif mobilisé pour surmonter les situations de crise économique 258

Appliquer le droit royal : l'exposition au Parlement de Paris	262
<i>La part de l'exposition dans les arrêts de la chambre criminelle</i>	263
<i>Des pratiques indépendantes de toute source extérieure de droit</i>	266
<i>Des divergences avec les usages des autres cours volontairement entretenues</i>	268
Conclusion	271
 <i>Chapitre VIII</i>	
Jalons pour une sociographie des condamnés à l'exposition	273
Une écrasante majorité de gens ordinaires	274
<i>Des hommes et femmes installés</i>	274
<i>Travailleurs</i>	279
<i>Sociables et solidaires</i>	282
Des gens d'état aux crimes énormes	285
<i>Des clercs déshonorant l'Église</i>	286
<i>Des officiers sous surveillance</i>	289
<i>L'absence des nobles : trace de la concurrence de l'amende honorable</i>	292
Les « marginaux » au pilori : un usage pénal peu appliqué	295
<i>Une catégorie idéale et introuvable</i>	296
<i>De l'intersection entre récidive et marginalité</i>	300
Conclusion	303
 <i>Conclusion générale</i>	305
<i>Sources et bibliographie</i>	313
<i>Table des tableaux</i>	333